

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 286

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Isaac-Sibille, M. Berta, Mme Josso, Mme Bergantz, Mme Ferrari, Mme Maud Petit, M. Turquois, M. Mattei, Mme Perrine Goulet, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Cosson, M. Croizier, M. Cubertafon, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, M. Gumbs, Mme Jacquier-Laforge, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Lingemann, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, Mme Mette, M. Millienne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Vichnievsky et M. Zgainski

ARTICLE 2

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« et des représentants des organisations professionnelles reconnues comme représentatives aux niveaux national et multiprofessionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la représentation partenaires sociaux multiprofessionnels à une Conférence de financement, si cette dernière devait être organisée.